Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 30 / 2020

Nombre de Membres
En exercice : 27
De Présents : 25
De votants : 27
ses

L'An deux mil vingt le 19 Octobre ,

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.
. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean- Mme OLIBE Carole donne procuration à M. BRUN Fernand.
.Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant sur l'octroi d'une aide communale pour les sinistrés du 06 auprès de l'AMV 83 suite à la tempête ALEX.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme AURIOL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que suite à la catastrophe du weekend du 02/10 dans les Alpes -Maritimes et au vu du bilan humain et matériel, l'AMV 83 a décidé d'être solidaire et propose aux communes membres de participer et lance un appel à la solidarité en ouvrant un compte sur lequel les collectivités désireuses d'y participer peuvent le faire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer financièrement et de voter une aide de 1 000 € .

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de participer financièrement et de voter une aide de 1 000 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS